

LA CHRONIQUE ENVIRONNEMENT DE MAXIMILIEN ROUER*

CO₂ : pour des quotas individuels

Environ 50 % des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés proviennent directement des individus (chauffage, transport...), le solde provenant des industries, c'est-à-dire à des usages indirects des citoyens. À ce constat s'ajoute sa dynamique : la part liée aux individus augmente, tandis que celle liée aux industries diminue. La raison en est simple. Prenons pour exemple l'automobile : 80 % de ses émissions de carbone ont lieu sur la route (le solde pour sa fabrication). Les progrès techniques des constructeurs sont plus que compensés par l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus. Le marché des quotas de carbone mis en place en février 2005 ne contraint que les entreprises, et fait ainsi supporter aux acteurs à la dynamique la plus vertueuse toute la charge de réduction. Les entreprises s'en offusquent, à juste titre. Quels mécanismes mettre en place afin de faire aussi participer les individus ? Une extension du marché européen des quotas de CO₂ des industries aux individus fait partie des solutions.

Si tout le monde peut être d'accord sur le principe « de réduire son usage de la voiture », cette position cède vite face aux facilités offertes par la voiture... Constatant ainsi que l'approche altruiste de la lutte contre le changement climatique ne résiste pas aux habitudes du quotidien, deux démarches politiques se construisent de part et d'autre de la Manche. En France, la notion de taxe carbone fait du chemin, tandis qu'outre Manche la notion de quotas individuels d'émission perçoit sensiblement. Les deux démarches partent du même constat : il faut réduire les consommations d'énergie des territoires, que ce soit pour des raisons de lutte contre le changement climatique ou d'adaptation à une énergie chère, et pour être efficace, cette action doit être économique. Les deux démarches se distinguent en revanche dans leurs moyens. La taxe carbone pénaliserait

tout consommateur, ce qui peut se résumer en « tous perdants », tandis que les quotas individuels permettraient à une partie de la population d'être gagnants », en vendant leurs quotas d'émission non consommés. Une forme d'incitation positive à ne pas émettre de gaz à effet de serre.

En outre, la taxe ne permet pas au consommateur d'être responsabilisé dans son quotidien, au contraire des quotas. Pour comprendre, penchons-nous sur la mécanique des quotas. Celle-ci relève en fait du fonctionnement d'un marché, avec une plateforme de type bourse permettant les échanges. En premier lieu, l'État déciderait d'une enveloppe annuelle globale de quotas d'émissions concernant la part des émissions des individus. La réduction progressive de ce quota serait clairement programmée. En second lieu, cette enveloppe serait répartie entre les individus, selon une clé qui permettrait à tous de mesurer sa responsabilité climatique pour chaque acte du quotidien. La valeur plancher de ce quota serait de 500 kg équivalent carbone. Ce volume correspond au seuil d'émissions de gaz à effet de serre que chaque Terrien devrait émettre s'il souhaitait ne pas accentuer le déséquilibre climatique.

Bilan carbone. Un Français de 2006 est plus proche de 2,2 tonnes équivalent carbone. Le quota individuel tendrait donc vers l'objectif de 500 kg, en partant des émissions actuelles. En troisième lieu, le bilan carbone de chaque produit ou service concerné serait établi, et associé à son prix en euros dans les codes-barres. Le bilan carbone d'un produit peut varier du simple au décuple, voire du négatif au positif (choisir un produit à base de biomasse permet en général de stocker du carbone, et son bilan est donc positif). Acheter un steak équivaut ainsi à x grammes de CO₂ selon les conditions de production du



bœuf, qui peut être nourri au maïs ou à l'herbe, bio ou non, 10 km en auto équivalent à y grammes de CO₂ selon le type de véhicule, de petite ou grande cylindrée, se chauffer équivaut à Z grammes de CO₂ selon le type de chauffage...

Enfin, cette bourse des quotas individuels permettrait aux individus de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'autant plus facilement qu'une partie significative de la population gagnerait de l'argent en choisissant les produits au bilan carbone les plus avantageux économiquement. La mise en place du système utiliserait les outils actuels, tels que cartes bleues et codes-barres, avec un registre national qui pourrait être tenu par la Caisse des dépôts, des opérateurs financiers, et l'État en régulateur. Ne nous méprenons pas : la mise en place de quotas individuels d'émissions de carbone est complémentaire du nécessaire repositionnement de la fiscalité du travail à l'énergie (déjà évoquée dans ces colonnes en juin dernier), proposé par

Nathalie Kosciusko-Morizet et reprise récemment par Nicolas Sarkozy. Le pire serait une taxation supplémentaire à la fiscalité en place, en ajoutant à la fiscalité du travail celle sur l'énergie. La fiscalité financerait ainsi toujours le « modèle social français », tandis que les quotas individuels d'émissions de carbone permettraient d'accélérer le processus d'adaptation à la nouvelle donne climatique et énergétique, et ce faisant, de générer une croissance économique positive du point de vue aussi bien de l'économie, que du climat ou de l'emploi. Le gouvernement britannique a lancé une étude de faisabilité sur la mise en place de ces quotas en Grande-Bretagne, dont les résultats devraient être diffusés dans le premier semestre 2007. Dans un premier temps, seuls les achats d'électricité, carburant, gaz et billets de transports seraient concernés.

* Président du cabinet de conseil BeCitizen. Il travaille sur les nouveaux enjeux de l'entreprise, notamment énergie et climat. Professeur associé à HEC.

LA TAXE
NE PERMET
PAS AU
CONSOM-
MATEUR D'ÊTRE
RESPONSA-
BILISÉ
DANS SON
QUOTIDIEN,
AU CONTRAIRE
DES QUOTAS.

carnet

Jérôme Le Conte chez Veolia Propreté France



Il succède comme directeur général à Pierre Rellet, désormais directeur de la stratégie et du développement. Jérôme Le Conte, 54 ans, X-Ponts, a effectué son parcours à la SAE (Société Auxiliaire d'Entreprises) de 1976 à 1992, en grande partie à l'international, au Nigeria, en Indonésie, en Arabie saoudite, en Chine et aux États-Unis comme VP de SAE America. PDG de Waste Management France Holding de 1992 à 1997, il dirigeait depuis cette date Nirao Consult, conseil en ingénierie environnementale.

GRUPE GEFCO ► Norbert Cohen

Il est nommé directeur développement innovation systèmes d'information. 53 ans, ingénieur Cnam, MBA HEC, il a assuré depuis plus de vingt ans de nombreuses responsabilités en France et à l'international

chez Alstom Atlantique et Mazda Automobiles, puis dans le conseil, notamment chez Coopers & Lybrand. Depuis six ans, il était DGA du groupe Euriware et directeur associé de PEA consulting. Il est vice-président exécutif de l'Aslog, l'Association française de logistique.

GRANT THORNTON ► Jean-Pierre Colle

Il rejoint le cabinet d'audit et de conseil pour créer un département Business Evaluation. 51 ans, HEC, expert-comptable, commissaire aux comptes, cofondateur de la Société française des évaluateurs et vice-président d'IMA France, il faisait partie du département Transaction Services de KPMG, après avoir été responsable du département évaluation d'entreprise de Salustro Reydel de 2001 à 2005.

SPENCER STUART ► Bertrand Richard

Jusqu'ici partner et DG de Korn/Ferry International Paris, il rejoint le numéro un mondial des cabinets de chasseurs de têtes en tant que consultant. 54 ans, Essec, DEA d'économie et auditeur de l'IHESI et de l'IHEDN, il a débuté au Crédit Lyonnais

USA puis a été vice-président à la Bank of America avant de devenir DGA de la société de Bourse TRP. En 1990, il a rejoint le chasseur de têtes Vuchot Ward Howell puis Korn Ferry en 1998.

ROLAND BERGER ► Bernard Malek

Il intègre le cabinet de conseil de direction générale en qualité de principal au sein de la practice Consumer Goods and Retail. Après un début de carrière au sein des équipes financement de projets internationaux du Crédit Lyonnais (1990-1994), il a travaillé au Boston Consulting Group, au sein des pratiques Consumer Goods and Retail et Financial Services. En 2003, il est devenu directeur contrôle de gestion et projets stratégiques de Coca Cola Entreprise France.

BNP PARIBAS AM ► Christian Dargnat

Il est nommé chief investment officer, à Paris, membre du comité exécutif du métier gestion d'actifs. 40 ans, Christian Dargnat a été responsable des économistes de la Banque Internationale de Placement avant de rejoindre le Crédit Agricole en 1995 pour créer le service de stratégie. CIO de la filiale

de gestion italienne à Milan en 1999, il prend en 2003 la responsabilité de la gestion diversifiée et de la stratégie de l'ensemble résultant du rapprochement du Crédit Agricole AM et du Crédit Lyonnais AM. En 2004, il est nommé responsable de la gestion actions, gestion diversifiée, produits d'obligations convertibles et d'arbitrage du Crédit Agricole AM.

FORTUNEO DIRECT FINANCE ► Ronan Le Moal

Il prend la présidence du directoire tout en demeurant directeur général du courtier en ligne Symphonis, autre filiale du groupe Arkéa. Paul Mizrahi, fondateur de Fortuneo, reste membre du directoire. François Laforge, responsable de l'organisation de Symphonis, devient également membre du directoire de Fortuneo Direct Finance. Ronan Le Moal, 34 ans, HEC, a occupé pendant dix ans diverses fonctions au sein du Crédit Mutuel avant de rejoindre Symphonis en 2005.

RESPONSABLE
fdegan@latribune.fr
FAX : 01.44.82.16.18
TÉL. : 01.44.82.17.70